

Trainers' Digest



ETUI-REHS

European Trade Union Institute

RESEARCH

EDUCATION

HEALTH & SAFETY

Bulletin d'information de l'ETUI-REHS concernant les programmes de formation de l'UE

Nouveau Programme "Droits fondamentaux et citoyenneté" (2007-2013)

L'UE (JO du 27.4.2007, L 110) a lancé un nouveau programme intitulé "Droits fondamentaux et citoyenneté", qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013, dans le cadre du programme général "Droits fondamentaux et justice".

Le financement global attribué à ce programme au cours de la période 2007-2013 s'élève à 93,8 M€.

Objectifs

Le programme "Droits fondamentaux et citoyenneté" est censé contribuer aux objectifs généraux suivants:

- promouvoir la mise en place d'une société européenne basée sur le respect des droits fondamentaux, y compris les droits résultant de la citoyenneté de l'Union;
- renforcer la société civile et encourager un dialogue ouvert, transparent et régulier avec celle-ci, dans le respect des droits fondamentaux;
- lutter contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme;
- assurer une meilleure compréhension interconfessionnelle et interculturelle et une tolérance accrue dans toute l'Union européenne;
- améliorer les contacts, l'échange d'informations et le travail en réseau entre les autorités légales, judiciaires et administratives et le milieu juridique.

En termes spécifiques, le programme devrait avoir les objectifs suivants, qui doivent être mis en oeuvre sur une base transnationale:

- promouvoir les droits fondamentaux et informer toutes les personnes de leurs

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- droits, y compris ceux qui résultent de la citoyenneté de l'Union;
- examiner, le cas échéant, le respect de droits fondamentaux spécifiques dans l'Union européenne et ses Etats membres dans le cadre de l'application du droit communautaire et, dans ce contexte, obtenir des opinions sur des questions spécifiques liées aux droits fondamentaux;
 - soutenir les organisations non gouvernementales et d'autres organes de la société civile afin d'améliorer leur capacité à participer activement à la promotion des droits fondamentaux, du respect de la loi et de la démocratie;
 - créer des structures appropriées afin de stimuler un dialogue interconfessionnel et multiculturel au niveau de l'Union européenne.

Types d'actions

- a) études et recherches, sondages d'opinion et enquêtes, formulation d'indicateurs et de méthodologies communes, collecte, production et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences et réunions d'expert, organisation de campagnes et d'événements publics; sites Internet; rédaction et diffusion de documents d'information; réseaux d'experts nationaux; activités analytiques, de surveillance et d'évaluation;
- b) projets transnationaux présentés par une autorité ou un autre organe d'un Etat membre, une organisation internationale ou non gouvernementale, impliquant au moins deux Etats membres ou au moins un Etat membre et un autre pays adhérent ou un pays candidat à l'adhésion;
- c) soutien aux activités d'organisations non gouvernementales ou d'autres entités poursuivant un objectif d'intérêt européen général;
- d) gestion des subventions destinées au cofinancement des dépenses liées au programme de travail permanent de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, de l'Association des Conseils d'Etat et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne.

La Commission adoptera un programme de travail annuel exposant ses objectifs spécifiques, ses priorités thématiques, une description des mesures d'accompagnement et, si nécessaire, une liste d'autres actions.

Candidats et pays éligibles

1. Les institutions et organisations publiques ou privées, universités, instituts de recherche, organisations non gouvernementales, autorités nationales, régionales et locales, organisations internationales et autres organisations sans but lucratif établies dans l'Union européenne ou dans un des pays participants.
 2. Les organisations internationales compétentes dans le domaine des droits fondamentaux.
- en provenance des Etats membres, pays adhérents, pays candidats à l'adhésion et pays des Balkans occidentaux, y compris dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

Le programme est axé sur les citoyens de l'Union européenne, les citoyens de pays participants ou les ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire de l'Union européenne, et sur les associations de la société civile, actives dans la

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

promotion des objectifs du programme.

Financement de l'UE

Les subventions de la Communauté seront attribuées après le lancement des appels à propositions, et elles seront fournies sous la forme de subventions de fonctionnement et de subventions en faveur d'actions. Le taux de cofinancement maximum sera précisé dans les programmes de travail annuels.

Des dépenses sont également prévues pour des mesures d'accompagnement, dans le cadre de contrats d'achat public où les fonds communautaires couvriront l'achat de biens et de services. Cela couvrira, entre autres, les dépenses en matière d'information et de communication, la préparation, la mise en oeuvre, la surveillance, le contrôle et l'évaluation des projets, des politiques, des programmes et de la législation.

Où obtenir les informations ?

Toutes les informations appropriées peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/justice_home/funding/rights/funding_rights_en.htm (anglais seulement)

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.